Cinquante troisième année. - N° 228 A Mercredi 27 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 935

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

419 964 481 RCS Rennes.
CETHO.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 16040.45 EUR.
Adresse : 37, R du Petit Rachapt, 35500 Vitré.
Oppositions : Les créanciers des sociétés scindées pourront former opposition à cette scission dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-21 du Code de Commerce..
Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS Par acte SSP du 4 novembre 2019, LA GRANDE FERRIERE Forme juridique Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 1000 EUR Siège social 37 R Du Petit Rachapt 35500 VITRE N° RCS 845157288 RCS RENNES, société bénéficiaire, et CETHO Forme juridique Société à responsabilité limitée Au capital de 16040,45 EUR Siège social 37 R du Petit Rachapt 35500 Vitré N° RCS 419964481 RCS RENNES, société apporteuse, ont établi un projet de traité d'apport partiel d'actifs sousmis au régime juridique des scissions (articles L.236-23 et L.236-24 du Code de Commerce), aux termes duquel la société CETHO ferait apport à la société LA GRANDE FERRIERE de sa branche complète et autonome d'activité de traiteur et de location de salles dont l'actif est évalué à 104 494 euros et le passif à 80 508 euros, soit un actif net apporté de 23 986 euros arrondi à 24 000 euros. L'ensemble des opérations actives et passives de la branche complète d'activité apportée sera pris en charge par la société LA GRANDE FERRIERE et réputé accompli pour son compte à compter du 1er janvier 2019.En rémunération de cet apport, il sera attribué à la société CETHO, 2 400 parts sociales de 10 euros nominal chacune de la société LA GRANDE FERRIERE, soit une augmentation du capital de 24 000 euros, sans prime d'émission.Le projet d'apport partiel d'actifs a été déposé le 7 novembre 2019, au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES, au nom de chacune des sociétés..